



COMPTE RENDU

Réunion du Conseil municipal
du 25 avril 2024

Etaient présents : Mesdames Angot, Bianchin, Brugière, Legeas Messieurs, Morlat, Triquet

Absents excusés :

Mme Alizon, donnant pouvoir à Mme Legeas

Mme Gabory, donnant pouvoir à Mme Brugière

M.Terrasse, arrivée à 20h50. N'a pris part qu'à la délibération portant sur le rapport d'Orléans Métropole des déchets de 2022

Secrétaire de séance : M.MORLAT

Le conseil municipal débute à 20h00.

Le prochain conseil aura comme secrétaire de séance Mme Gabory.

Monsieur le maire rappelle le procès-verbal de la séance du 28 mars 2024.

Le conseil adopte à l'unanimité le procès-verbal.

Votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

2024/16

Tourisme – Vœu pour le classement en tant que « commune touristique »

Le Maire de la commune de Combleux propose que la commune de Combleux renouvelle le classement « commune touristique » dont elle peut bénéficier.

Cette dénomination constitue un titre et une reconnaissance pour la commune.

Considérant qu'Orléans Métropole considère que la commune est éligible par courrier du 07 février 2024 ;

Considérant qu'Orléans Métropole dispose de la compétence en matière de promotion du tourisme ;

Considérant la décision du Conseil municipal en date du 13 mai 2019 ;

Considérant qu'il convient d'adresser une demande de renouvellement à Orléans Métropole avant le 30 mai 2024 ;

Cela étant exposé ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

- D'approuver le vœu de renouvellement de ce classement
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer les documents afférents

Votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

2024/17

Subventions – Culture – Demande de subventions au Conseil départemental du Loiret dans le cadre du dispositif En Scène !

Le Maire de la commune de Combleux propose de solliciter le Conseil départemental pour l'attribution 2 animations culturelles dans le cadre du dispositif En Scène !

Les 2 animations sont les suivantes :

- Chez Raoul par la compagnie Hors les rangs, d'une durée d'une heure le 1^{er} septembre 2024. Il s'agit d'un spectacle humoristique aux animations diverses (équilibres sur caisses de vin, jeux en bois, pêche aux calamars, chamboule doux). Le prix HT est fixé à 1.700 €. Taux de subvention à 60 %. Soit un montant de subvention demandé de 1.020 € HT.
- De Bacchus à Cupidon par la compagnie Clin d'œil, d'une durée d'1h15 en mai 2025. Il s'agit d'un cabaret théâtre d'après l'œuvre de Brassens. Le prix HT est à 3.500 €. Taux de subvention à 60 %. Soit un montant de subvention demandé de 2.100 € HT.

Considérant que le dispositif En scène ! permet de subventionner des animations culturelles portées par la commune ;

Considérant que les animations figurent sur le catalogue du Conseil départemental ;

Considérant que les communes peuvent bénéficier de 2 aides par an ;

Considérant que le taux de subvention pour les communes de moins de 5.000 habitants est à 60 % ;

Considérant que deux nouvelles animations sont prévues en 2024 ;

Cela étant exposé ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

- D'Approuver ces vœux d'animations
- D'Autoriser Monsieur Le Maire à signer les documents afférents et à déposer la demande auprès du Conseil départemental
- D'Autoriser l'imputation au budget 2024 en section fonctionnement au chapitre 7474 compte 7374

Annexe : Catalogue des animations culturelles proposées par le Conseil départemental

Ci-après, le lien : <https://catalogueculturel.loiret.fr/>

Votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

2024/18

Affaires métropolitaines : Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets d'Orléans Métropole de 2022

Monsieur Le Maire résume les éléments saillants du rapport présenté pour information en Conseil municipal :

- 157 agents permanents
- 158.000 tonnes de déchets
- 506 kilogrammes de déchets par an par habitant en 2022 avec un objectif fixé à 100 kilogrammes d'ici 2027
- Légère diminution du tonnage entre 2021 et 2022 ; soit une baisse de 7 %
- Taux de revalorisation des déchets à 56 % en 2022. Objectif à atteindre de 65 % en 2025

- Plusieurs opérations menées dont « J'adopte un composteur »
- Plusieurs modalités de collectes : objets volumineux – collecte des végétaux en porte à porte – Bornes d'apport volontaire
- Plusieurs filières de revalorisation : 1 Unité de traitement des ordures ménagères (UTOM) – 6 déchetteries – 5 végétaries
- Coût par habitant : 80 € TTC par habitant en 2021

Cela étant exposé ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal prend acte.

Annexe : Rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets d'Orléans Métropole

Ci-après le lien [Rapport](#)

Clôture du conseil : 21h00
Questions diverses : /
Prochain conseil : Jeudi 23 mai 2024

Informations complémentaires : /

